



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Systeme LMD : **Organisation des études &** **Tutorat**

Département de Tronc Commun des Sciences de la Nature
Facultés des Sciences de la Nature et de la Vie
Université A/MIRA de Bejaia

Plan

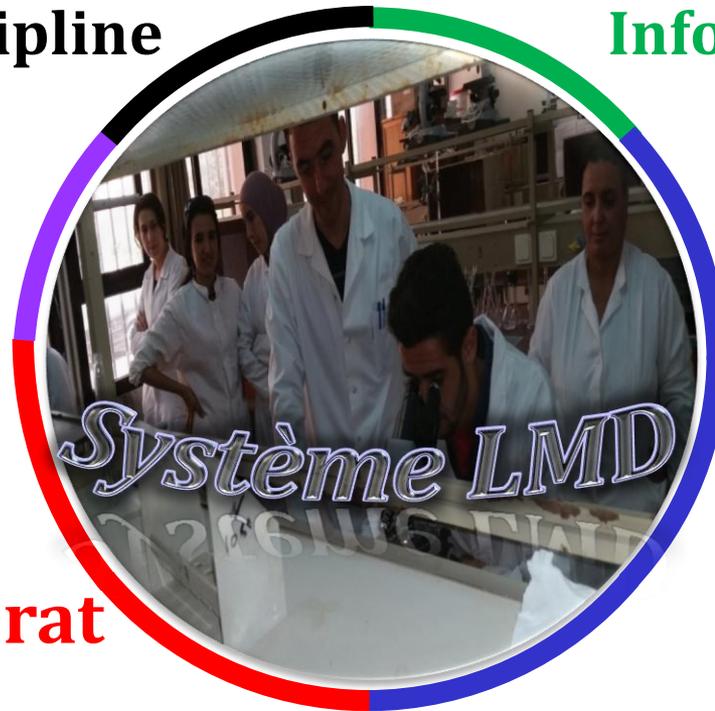
**5- Conseil de
discipline**

**1-Contact &
Information**

**4- Congé
académique**

3- Tutorat

**2- Organisation
des études**



Où est ce que je
peux trouver
l'information?

Elearning

<http://elearning.univ-bejaia.dz/>



Affichage mural



Contact & Information



L'équipe du département TCSN
Mail : departementtcsn@yahoo.fr

1

**CONTACT &
INFORMATION**

ORGANISATION DES
ÉTUDES

TUTORAT

CONGÉ
ACADÉMIQUE

CONSEIL DE
DISCIPLINE

Année Universitaire

Semestre I

Unité d'enseignement
Fondamentale

Unité d'enseignement
méthodologique

Unité d'enseignement
de découverte

Unité d'enseignement
Transversale

Semestre II

Matière III

Matière II

Matière I

Cours

TD

TP

Sortie P

1.1 Programme de 1^{ère} Année (L1) SNV

	Unités d'enseignements (Modules/Matières)	Volumes Horaire	Coef	Crédits S/U	Crédits Unités
S e m e s t r e I	Unité d'Enseignement Fondamentale : UEF 1.1 • Chimie générale et organique • Biologie cellulaire	67h30 90h	3 4	6 9	15
	Unité d'Enseignement Méthodologie : UEM 1.1 • Mathématique, Statistique Informatique • Techniques de Communication et d'Expression I (TCE I) en Français	67h30 45h	2 2	5 3	8
	Unité d'Enseignement Découverte : UED 1.1 • Géologie	67h30	3	5	5
	Unité d'Enseignement Transversale : UET 1.1 • Histoire Universelle des Sciences Biologiques	22h30	1	2	2
	Total	360	15	30	30
S e m e s t r e II	Unité d'Enseignement Fondamentale : UEF 2.1 • Thermodynamique et Chimie des Solutions • Biologie Végétale • Biologie Animale	67h30 67h30 67h30	3 3 3	6 8 8	22
	Unité d'enseignement Méthodologie : UEM 2.1 • Physique • Techniques de Communication et d'Expression II (TCE II) en Anglais	45h 45h	2 2	4 2	6
	Unité d'Enseignement Transversale : UET 2.1 • Méthodes de travail	22h30	1	2	2
	Total	355	14	30	30

Assiduité

Règlement

- **Présence au TD et TP obligatoire**
- 3 absences non justifiées ou 5 même justifiées entraînent l'exclusion de la matière
- TP raté = 00/20. Absence non justifiée à 1/3 de TP entraîne l'exclusion de la matière.

Toute absence doit être justifiée dans un délai <72h.

Justification acceptée:

Décès, mariage de l'intéressé, maternité, hospitalisation, maladie (**arrêt de travail**), convocation officielle.



Suivi des enseignements

- Les comités pédagogiques CP.
- Les étudiants doivent élire des délégués.

Règlement

- **Avoir une moyenne annuelle > 10 pour avoir les 60 crédits.**
- **Si la moyenne annuelle < 10 : Il faut valider au minimum 30 crédits avec un seuil de 10 crédits dans l'un des semestres.**
- L'étudiant ne peut séjourner plus de 5 ans dans le cycle Licence.

Progression dans les études L1 en L2

Suivi des enseignements

Règlement

Classement et Orientation

calcul de cette moyenne s'effectue selon la formule suivante :

$$MC = MSE (1 - a(r + d/2 + s/4))$$

Avec :

MC = moyenne de classement $MSE = \Sigma(MS)/n$ où MS est la moyenne du semestre i

a = taux d'abattement estimé à 0.04,

r = nombre de redoublements par année,

d = nombre d'admissions avec dettes par année,

s = nombre d'admission après la session de rattrapage par semestre,

n = nombre de semestres concernés (n compris entre 1 et 6 pour la Licence et n compris entre 1 et 4 pour le Master).

Article 75

À l'issue des enseignements communs, l'étudiant déclaré admis par le jury est orienté vers la spécialité de son choix, par une commission citée ci-dessus en tenant compte :

- De la capacité d'accueil de la spécialité visée,
- Des conditions propres à la spécialité visée,
- Des résultats de l'étudiant depuis sa première inscription. Si l'étudiant n'est pas admis dans la première spécialité choisie, la spécialité suivante de la fiche de vœux est considérée, et ainsi de suite.

1^{ère} Année (L1) → 2^{ème} Année (L2) SNV
Sous Spécialités (Filières)

Fiche de vœux + classement

**L2 : Sciences
Biologiques**

**L2 : Ecologie &
Environnement**

**L2 : Sciences
Alimentaires**

**L2 : Emballage
& Qualité**

Licence Professionnelle

Fiche de vœux + classement

L3 : Licence

L3 : Biochimie

L3 : BPA

L3 : BPV

L3 : Microbio.

**L3 : Ecologie &
Environnement**

**L3 :
Alimentation,
nutrition
& pathologies**

**L3 : Emballage
& Qualité**

Droits de l'étudiant

Règlement

- ✓ En cas **d'absence justifiée à un TP**, l'étudiant ouvre droit à un rattrapage dans la mesure du possible
- ✓ En cas **d'absence justifiée à un Examen**, l'étudiant ouvre droit à un examen de remplacement
- ✓ Après les évaluations, l'étudiant ouvre droit à des **examens de rattrapage** pour les matières non acquises des unités non acquises.



TUTORAT

- ✓ **TUTORAT** : Moyen supplémentaire au service de l'étudiant!
- ✓ Il consiste en l'attribution d'un **enseignant tuteur**, pour chacun des étudiants, durant l'année universitaire.
- ✓ Le rôle du tuteur est d'apporter des réponses aux difficultés pédagogiques, administratives et même disciplinaires que pourrait rencontrer l'étudiant dont il s'occupe (**l'accompagner dans ses études par des conseils**)

NEW

Bureau d'écoute

Un bureau d'écoute et d'orientation, composé d'enseignants des différents départements, est mis à la disposition des étudiants.

- ✓ Ce bureau est chargé de l'**accueil, de l'écoute et de l'orientation** des étudiants qui souhaitent améliorer leur scolarité.



**CONGÉ
ACADÉMIQUE**

L'étudiant peut **suspendre son inscription**
pour raison exceptionnelle :

- **Maladie chronique invalidante**
- **Maternité**
- **Service national**
- **Obligations familiales**



CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline statue sur toutes les infractions commises par l'étudiant.

- Les sanctions applicables aux infractions sont fixées selon le type de l'infraction (1^{er} degrés, 2^{ème} degrés....)